



Formation au sein du groupe d'entreprises avocature	<p>Un apprentissage dans une étude d'avocats offre aux jeunes une solide formation professionnelle et d'excellentes références pour leur future carrière professionnelle. La formation est complète et variée. Les apprentis intéressés sont capables de travailler en équipe, ont le contact facile, ont le sens des responsabilités et aiment l'organisation. La fiabilité fait partie de leurs points forts et les bonnes manières sont pour eux une évidence.</p> <p>Les apprentis des études d'avocats de Suisse romande peuvent être formés dans le cadre de la branche de formation et d'examen Services et administration (S&amp;A), au sein du groupe d'entreprises avocature.</p>
Dates clés de la formation	<p>La formation commerciale dure trois ans et peut également être suivie avec une maturité professionnelle. Pour plus d'informations sur la formation, consulter le site : <a href="https://igkg.ch/fr/">https://igkg.ch/fr/</a></p> <p>Dans le cadre de la formation dans une école de commerce privée ou une école supérieure de commerce, il est possible d'effectuer un stage dans un cabinet d'avocats.</p>
Exigences professionnelles	<p>En tant qu'employé(e) de commerce dans un cabinet, les tâches les plus diverses sont effectuées de manière autonome dans l'administration et le secrétariat. Les conditions importantes pour l'apprentissage sont</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Intérêt pour les tâches commerciales telles que la correspondance, le travail sur ordinateur et le classement de dossiers</li><li>– Sens des responsabilités, précision et discrétion</li><li>– Travail d'équipe, volonté de performance, goût pour la nouveauté et flexibilité</li><li>– Plaisir et talent pour les langues</li></ul>
Conditions d'admission	<p>École primaire achevée, niveau scolaire supérieur avec une bonne moyenne ou niveau scolaire moyen avec de bons à très bons résultats dans les matières principales.</p>
Recherche de places d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"><li>– <a href="http://www.la-aa.ch/fr/">www.la-aa.ch/fr/</a></li><li>– <a href="http://www.orientation.ch">www.orientation.ch</a> dans la rubrique Travail &amp; Emploi</li></ul>

Formation au sein du groupe d'entreprises avocature	<p>Un apprentissage dans une étude d'avocats offre aux jeunes une solide formation professionnelle et d'excellentes références pour leur future carrière professionnelle. La formation est complète et variée. Les apprentis intéressés sont capables de travailler en équipe, ont le contact facile, ont le sens des responsabilités et aiment l'organisation. La fiabilité fait partie de leurs points forts et les bonnes manières sont pour eux une évidence.</p> <p>Les apprentis des études d'avocats de Suisse romande peuvent être formés dans le cadre de la branche de formation et d'examen Services et administration (S&amp;A), au sein du groupe d'entreprises avocature.</p>
Formation au sein du cabinet	<p>La base de la formation en entreprise au sein du cabinet est la plateforme de formation et d'apprentissage en ligne KONVINK. Les apprentis réalisent des tâches pratiques en entreprise et sont accompagnés par des formateurs professionnels.</p> <p>Pendant l'apprentissage, ils sont formés dans cinq domaines de compétences opérationnelles, qui comprennent notamment des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles.</p> <p><i>"Est compétent pour agir celui qui exécute des tâches et des activités professionnelles de sa propre initiative, de manière ciblée, professionnelle et flexible".</i></p> <p>— Définition du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)</p>
Formation scolaire	Les apprentis vont à l'école professionnelle commerciale 1 à 2 jours par semaine, selon l'année d'apprentissage.
Cours interentreprises	En complément de la formation au sein de l'étude et à l'école professionnelle, les apprentis sont formés lors de dix cours interentreprises (CI). Ils suivront également trois jours de cours supplémentaires spécifiques à la branche avocature, leur permettant d'acquérir alors des notions liées à leur activité au sein d'une étude d'avocats.
Opportunités après l'apprentissage	La formation commerciale dans un cabinet d'avocats offre de nombreux avantages pour l'avenir professionnel. En raison de leur discrétion et de leur précision, les apprentis des cabinets d'avocats sont des collaborateurs très demandés dans de nombreuses institutions et entreprises. Cette spécialisation sera donc un « plus » indéniable pour les apprentis. Le diplôme d'employé(e) de commerce offre également de nombreuses possibilités de formation continue.
Personne à contacter en cas de questions	<p>Groupe d'entreprise avocature</p> <p>Personne de contact      Ema Bolomey, avocate, responsable Romandie</p> <p>Téléphone                    076 524 09 28</p> <p>E-mail                         secretariat@la-aa.ch</p> <p>Site web                      www.lehrstellenadvokatur.ch</p>

Zurich, juillet 2023